



Conseil Municipal du 13 avril 2017

Synthèse des principales délibérations

Étaient présents : Jérôme NEVEUX. Carole PINSON. Jean-François JOLIVET. Francis GIRAULT. Céverine CLEMENT. Patrick LANTRES. Dominique CHAPELET. Guy DAVIGNON. Brigitte GIROFLIER. Yannick METHIVIER. Catherine GERONIMI-NEVEU. Abdelouahed ROCHDI. Jean-Michel DESFORGES. Nathalie RENE. Sophie DAGUISE. Serge BIANOR. Virginie PERRINE-HAPPE. Dany LAGRANDEMAISON. Giuseppe BISCEGLIE. Joël BIZARD. Evelyne VULLIERME. Martine SIMONET. Jean-Philippe BOURRAS. Valérie DESCHAMPS. Pascal SANSIQUET.

Absents - excusés (pouvoirs) :

Geneviève BOUHET, donne pouvoir à Francis GIRAULT
Magali BOUDAUD, donne pouvoir à Sophie DAGUISE
Mireille MARCHAND, donne pouvoir à Jérôme NEVEUX
Marie-Thérèse BENNEJEAN, donne pouvoir à Jean-Michel DESFORGES
Guy JEAUD, donne pouvoir à Guy DAVIGNON
Françoise DEGAND, donne pouvoir à Patrick LANTRES
Anne-Sophie LAITANG SAGET-PETRIS, donne pouvoir à Evelyne VULLIERME

Christophe MARTIN-TEDDE, excusé
Thierry PFOHL, excusé
Delphine CLEMENT, excusée
Alexandre MILLET, excusé
Frédéric CHAVANEL, excusé
Karine DANGREAUX-HENIN, excusée
Anne IMBERT-BOSSARD, excusée
Frédéric JOUBERT, excusé
Pascal JOUBERT, excusé
Christelle PASQUIER, excusée
Thierry SAUVAGET, excusé

I – FINANCES

I/A – VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE MARIGNY-BRIZAY AU TITRE DE L'ANNEE 2017

La commission « Vie Associative » de Jaunay-Marigny s'est réunie le 13 mars dernier pour étudier les demandes de subventions déposées par les associations de Marigny-Brizay.

Ses propositions ont été soumises au Conseil Communal de la Commune Déléguée de MARIGNY-BRIZAY le 15 mars 2017. Un avis favorable a été validé pour l'exercice 2017, au versement des subventions telles que figurant dans le tableau joint en annexe.

Les membres de l'assemblée sont donc invités à se prononcer sur la proposition ci-jointe en annexe de la commission « Vie Associative ».

Annexe 1

Décision : adopté à l'unanimité.

I/B – VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE JAUNAY-CLAN AU TITRE DE L'ANNEE 2017

La commission « Vie Associative » de Jaunay-Marigny s'est réunie le 13 mars dernier pour étudier les demandes de subventions déposées par les associations de Jaunay-Clan.

Ses propositions ont été soumises au Conseil Communal de la Commune Déléguée de JAUNAY CLAN le 30 mars 2017. Un avis favorable a été validé pour l'exercice 2017, au versement des subventions telles que figurant dans le tableau joint en annexe.

Les membres de l'assemblée sont donc invités à se prononcer sur la proposition ci-jointe en annexe de la commission « Vie Associative ».

Annexe 2

Décision : adopté à l'unanimité. Dominique Chapelet indique que la commission travaille actuellement sur l'harmonisation des critères d'octroi des subventions afin de développer une politique identique sur l'ensemble du territoire communale. La charte de la vie associative est également en cours de révision afin de la simplifier et de l'entendre à l'ensemble des associations. Il est à noter que le forum des associations qui se déroulera le 10 septembre 2017 au complexe sportif du bourg rassemblera les associations de Jaunay-Clan et de Marigny-Brizay.

I/C – ACHAT D'UN PUPITRE MOBILE

Le Conseil Communal de la Commune Déléguée de Marigny-Brizay, qui s'est réuni le 15 mars dernier, a répondu favorablement au projet d'acquisition d'un pupitre mobile pour un montant de 832,50 € HT.

Décision : adopté à l'unanimité

I/D –SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil Communal de la Commune Déléguée de Marigny-Brizay, qui s'est réuni le 15 mars dernier, a émis un avis favorable à la demande de subvention de l'Ecole de Musique.

Une participation de 50 € par élève de la Commune Déléguée de Marigny-Brizay),
Soit 19 élèves, pour la somme de 950 €

Décision : adopté à l'unanimité

I/D – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE « PARCOURS DECOUVERTE DE L'OPERA »

Le Conseil Communal de la Commune Déléguée de Marigny-Brizay, qui s'est réuni le 15 mars dernier a étudié la demande de participation pour le « Parcours Découverte de l'Opéra » organisé pour 4 classes de l'école René Bureau de Marigny-Brizay par l'association « Soirées Lyriques de Sanxay ». Il s'est prononcé favorablement à cette demande pour un montant de 475,00 € (*opération exonérée de TVA en application de l'article 261, 7-1°-b du Code Général des Impôts*).

Décision : adopté à l'unanimité

I/E – VENTE DE MATERIEL DU CTM (Tracto-Pelle-Broyeur-Elagueuse)

Lors du conseil municipal du 30 Janvier, il a été actée la vente de divers matériels techniques : Tractopelle,-Broyeur, Elagueuse.

Il est aujourd'hui proposé d'accepter la proposition d'un acquéreur pour l'acquisition du tractopelle à 12 000€. Ce matériel acquis en 1997, totalise 8136 heures de travail. Ce prix est sensiblement inférieur à l'estimation qui en avait été réalisée (12 500€TTC)

Décision : adopté à l'unanimité

I/F – PARTICIPATION AU SYNDICAT DU CLAIN AVAL (M. JOLIVET et M.SAUVAGET)

Suite à la réunion du comité syndical du 10 mars dernier, la participation sollicitée auprès de la commune est fixée à 7 120.62€ au titre de l'année 2017.

Décision : adopté à l'unanimité

I/G - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ENEDIS POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE HTA LORS DES TRAVAUX DE LA TRAVERSEE DE PARIGNY

Les travaux de la traversée de Parigny comprennent, outre les travaux de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement, l'enfouissement d'une ligne Haute Tension pour un coût total prévisionnel de 115 060 € HT

Il est proposé de solliciter une subvention auprès d'ENEDIS à hauteur de 40%.

Décision : adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPÉCIFIQUES

I – URBANISME

I/A- QUARTIER DES GRANDS CHAMPS : CESSION DE TERRAINS (M. GIRAULT)

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la cession suivante :

Sur îlot B / Référence cadastrale BY 204. :

- **Lot n°5** d'une superficie de **750 m²** à Monsieur GUITTONNEAU Jacky et Madame GUITTONNEAU GAILDRAT Sylviane moyennant un prix de vente de **67500,00 € TVA sur la marge incluse** ;

Décision : adopté à l'unanimité.

I/B- QUARTIER DES GRANDS CHAMPS : CESSION DE TERRAINS (M. GIRAULT)

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la cession suivante :

Sur îlot B / Référence cadastrale BY 250. :

- **Lot n°14** d'une superficie de **734 m²** à Monsieur CHÉREAU Teddy et Madame BRET Adeline moyennant un prix de vente de **62 757,00 € TVA sur la marge incluse** ;

Décision : adopté à l'unanimité. Francis Girault indique que plusieurs bailleurs sociaux ont manifesté de l'intérêt pour différents lots aussi bien dans le quartier des Grands Champs que pour l'éco-quartier des Fonds Gauthier. On sent une reprise de la demande qui sera appuyée par une nouvelle campagne de communication commune aux deux quartiers.

II – PERSONNEL

II-A : CRÉATION DE POSTES (M NEVEUX ; M.BIZARD ; Mme BOUHET)

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi d'un agent recruté en Mai 2015 pour assurer les missions de référente de la restauration scolaire arrive à échéance. La réglementation ne permet pas de prolonger son contrat au-delà de 24 mois.

L'agent remplissant parfaitement les missions qui lui sont confiées, il est proposé de créer au 1er Mai un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (35h/semaine) et de nommer cet agent sur ce poste à compter du 11 Mai 2017.

Décision : adopté à l'unanimité. Afin qu'il puisse assurer des fonctions de direction des accueils périscolaires, il est également proposé qu'il puisse bénéficier d'une formation BAFD.

II-B : CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Il est proposé le recrutement d'un apprenti au service du pôle éducation jeunesse, sur une formation d'animateur et encadrant périscolaire.

L'apprenti sera recruté à temps complet en fonction de son cycle scolaire et sera rémunéré suivant le taux en vigueur au regard de son âge et de son niveau d'étude.

Décision : adopté à l'unanimité.

II-C : RECRUTEMENT CONTRATS AIDES

Pour le bon fonctionnement du service pôle éducation jeunesse, il est proposé le recrutement de 3 agents donnant satisfaction actuellement sous contrats saisonniers et éligibles aux contrats aidés. Les recrutements seront à effectifs au 08 juillet 2017, pour la durée maximal autorisée au regard des textes en vigueur et pour un temps de travail défini selon une fiche de poste horaire annexée au contrat.

Ils seront rémunérés sur la base du SMIC horaire et pourront percevoir des primes exceptionnelles.

Décision : adopté à l'unanimité.

II-D : REMUNERATION DES ANIMATEURS VACATAIRES DU CENTRE DE LOISIRS – MODIFICATION N°86-2015

A la suite de l'évolution du point d'indice et du smic annuel et n'ayant eu aucune progression du taux des vacances depuis juillet 2015, il a été prévu au budget une augmentation des indemnités de 1.5% à compter du 1^{er} juillet 2017.

types de vacation	agents diplômés	agents non diplômés
ALSH Journée	45.54 € = 46.22€	37.09 € = 37.65€
ALSH demi-journée	30.97 € = 31.43€	25.49 € = 25.87€
Accueil périscolaire	26.63 € = 27.03€	22.99 € = 23.33€
Nuit en camp	7.28 € = 7.39€	7.28 € = 7.39€
Directeur journée	50.97 € = 51.73€	-
Directeur demi-journée	33.50 € = 34.00€	-

Décision : adopté à l'unanimité. Carole Pinson indique que ce taux de rémunération reste dans la moyenne basse et qu'il est important de veiller à la rémunération des animateurs pour fidéliser l'équipe, ce qui concours au bon fonctionnement du service.

II –E : VEHICULE DU PARC AUTOMOBILE

Monsieur le Maire indique que, sur le fondement du principe de parité avec la Fonction Publique d'Etat et dans un objectif de meilleure gestion du parc automobile de la commune, il convient de prendre une délibération mettant à jour la liste des véhicules de la commune et leurs conditions de mise à disposition aux agents de la collectivité lorsque les fonctions le justifient, et ce, conformément à l'article L.2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 34 de la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique.

Il rappelle que les véhicules de service sont accordés pour les besoins de déplacements professionnels des agents au regard, notamment, de l'obligation, pour l'employeur, de fournir les moyens aux salariés de réaliser leur travail.

Certains agents réalisant des missions itinérantes ou nécessitant des interventions urgentes en dehors des heures normales de service (astreintes,...) peuvent bénéficier d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile uniquement dans le cadre de trajets travail-domicile. Les bénéficiaires de cette autorisation ne pouvant l'utiliser à des fins privées, cette mise à disposition ne constitue pas un avantage en nature.

Dans l'hypothèse où des circonstances très exceptionnelles l'exigent, la possibilité d'utiliser le véhicule de service en dehors du trajet domicile-travail est laissée aux agents. Cette utilisation à des fins privées est cadrée par une décision individuelle. Dans la mesure où elle constitue un avantage en nature, elle est soumise à imposition et cotisations sociales.

Il présente à cet effet l'état récapitulatif suivant :

Mise à jour du tableau :

	VEHICULES	IMMATRICULATION	UTILISATEURS/AFFECTATION
1	Berlingo Citroen n° 2	1272 VS 86	DIRECTEUR SERVICES DE PROXIMITE Véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile
2	Berlingo Citroen n° 5	AY-183-DS	RESPONSABLE DU SERVICE «BATIMENTS» Véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile
3	C 15 n° 9	2350 VK 86	SERVICE « BATIMENTS »
4	Renault Master	842 VF 86	SERVICE « BATIMENTS
5	Citroen Jumper n° 2	AL-717-KD	SERVICE « BATIMENTS »
6	Berlingo Citroen n° 1	9675 VH 86	RESPONSABLE DU SERVICE «VOIRIE» Véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile
7	Trafic n° 3	177 TC 86	SERVICE « VOIRIE »
8	Renault Mascott (voirie)	4176 VA 86	SERVICE « VOIRIE »
9	Renault M 210 (poids lourd)	AK-743-WS	SERVICE « VOIRIE »
10	Berlingo n° 3	AD 560 MD	RESPONSABLE DU SERVICE « ESPACES VERTS » Véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile
11	Renault Mascott 90	8403 TZ 86	SERVICE «ESPACES VERTS»
12	Renault E.V. Mascott 110	4655 VZ 86	SERVICE «ESPACES VERTS»
13	Trafic E.V.	2021 TG 86	SERVICE «ESPACES VERTS»
14	Piaggio	5133 TG 86	SERVICE «ESPACES VERTS» PLUS EN SERVICE
15	Peugeot Boxer	BM-224-FB	SERVICE «ESPACES VERTS»
16	Renault S 150 (poids lourd)	DR-370-PS	SERVICE «ESPACES VERTS»
17	C 15 n° 8	7450 TL 86	SPORTS Véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile pour les agents du service*
18	Peugeot Partner	8697 TM 86	RESPONSABLE DU SERVICE MECANIQUE Véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile
19	RENAULT CLIO	DB 257 NT	Faisant fonction de DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES Véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile
20	Citroen C1	AF 105 VN	Agents de la collectivité de JAUNAY-MARIGNY – CCAS - EHPAD
21	Citroen Jumper n° 1	AR-244-CZ	POLE EDUCATION ET JEUNESSE
22	Berlingo n° 4	AG 486 XQ	POLICE MUNICIPALE

23	FIAT DUCATO	CH-305-RV	SERVICE « ESPACE VERT »
24	PEUGEOT 207	AD-118-HK	INGENIEUR Véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile
25	RENAULT TRAFIC	CT-809-PT	RESPONSABLE DU SERVICE MECANIQUE Véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile
26	C 15 n° 6	9658 ST 86	EHPAD/CCAS
27	Renault Kangoo 1,5 DCi	CD-793-DT	Référent technique MARIGNY BRIZAY Véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile

Décision : adopté à l'unanimité.

II-F : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION :

A la suite d'un départ en retraite au sein du CCAS et pour la continuité des missions d'accueil et d'administration, il est proposé la mise à disposition d'un agent communal relevant du grade adjoint administratif principal 2^{ème} classe, ceci à compter du 1^{er} avril 2017. La prestation sera effective à 50% d'un temps plein.

Cette mise à disposition fera l'objet d'un conventionnement pour une durée d'un an, renouvelable et permettra le mandatement du salaire chargé entre la commune de Jaunay-Marigny et le CCAS de Jaunay-Marigny.

Décision : adopté à l'unanimité.

II-G : AVANCEMENT DE GRADE :

Après accord avec la commission du personnel, il est proposé de faire bénéficier aux 13 agents des avancements de grade dû à leur ancienneté et à la réglementation à compter du 1^{er} juillet 2017:

- Service technique :
 - o 4 agents promus au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- Service éducation jeunesse et scolaire :
 - o 5 agents promus au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - o 1 agent promu au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
 - o 1 agent promu au grade d'ATSEM principal 1^{er} classe
- Service administratif :
 - o 1 agent promu au grade d'adjoint d'administration principal de 2^{ème} classe
 - o 1 agent promu au grade de rédacteur principal 1^{er} classe du à l'obtention d'un examen professionnel.

Décision : adopté à l'unanimité.

II-H : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL.

Il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un agent des services techniques, actuellement au grade d'adjoint technique sur un temps de travail incomplet de 24h hebdomadaire, il est suggéré pour les besoins du service un passage à temps complet à partir du 1^{er} juin 2017.

Décision : adopté à l'unanimité.

III – FINANCES

III/A– CONVENTION DE GESTION POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (M. JOLIVET)

Au 1^{er} janvier 2017, un nouvel EPCI a été créé par fusion des communautés de communes de Vienne et Moulière, du Val Vert du Clain ainsi que du Pays Mélusin, de la communauté d'agglomération Grand Poitiers et de l'extension aux communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte Radegonde.

Dans le cadre de la loi NOTRE, les communautés dont une commune membre était auparavant chef-lieu de Région et qui exercent les compétences obligatoires d'une communauté urbaine ont la possibilité de se transformer en communauté urbaine alors même qu'elles n'atteignent pas le seuil démographique des 250 000 habitants.

Pour ce faire, par délibération n°2017-0074, Grand Poitiers communauté d'agglomération a étendu l'exercice des compétences correspondant aux compétences obligatoires d'une communauté urbaine à la totalité de son territoire.

Parmi ces compétences, l'article L.5215-20 du CGCT confie de façon obligatoire à toute communauté urbaine les compétences eau et assainissement.

Cette compétence était auparavant exercée par les communes membres du nouvel EPCI, à l'exception des treize communes de l'ancienne communauté d'agglomération Grand Poitiers qui avaient déjà transférées cette compétence à l'EPCI.

25 communes ont confié la gestion de la totalité des compétences assainissement et eau au syndicat mixte à la carte Eaux de Vienne-SIVEER.

La commune de Jaunay-Marigny a confié une partie de l'exercice de cette compétence au syndicat. En effet l'ancienne commune de Marigny-Brizay avait délégué la compétence eau potable et l'assainissement non collectif à Eaux de Vienne. La commune de Saint-Julien L'Ars a confié la compétence eau potable à Eaux de Vienne.

Pour les compétences non transférées par ces communes et pour permettre la continuité du service public sur tout le territoire, conformément aux articles L.5216-7-1 et L5215-27 du Code Général des collectivités territoriales, il est proposé, pour l'exercice temporaire des compétences eau et assainissement, de recourir à un mécanisme de convention de gestion entre Grand Poitiers Communauté d'agglomération et les communes de Jaunay-Marigny et Saint-Julien-L'Ars.

Ces conventions permettent à Grand Poitiers de confier à chaque commune, sur son territoire communal, l'exercice des missions liées aux compétences eau et assainissement de manière transitoire.

Il vous est proposé:

- d'accepter le recours à cette convention de gestion entre Grand Poitiers Communauté d'Agglomération et la commune de Jaunay-Marigny jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé sur le mode de gestion de ces compétences
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout autre document.

Décision : adopté à l'unanimité. La convention devra repasser au prochain conseil en précisant la prise en charge de la facturation. La commune de Jaunay-Marigny doit donc préparer un budget sans pour autant en avoir les compétences et ne peut fixer les tarifs des consommations et des abonnements, ce qui rend complexe l'exercice budgétaire.

III/B – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS ANNEXES (Eau – Assainissement – Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs – Eco-quartier Fonds Gautiers et Transport). (M. JOLIVET)

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit élire son Président pour l'adoption du compte administratif 2016 de la Commune et des ces budgets annexes.

Monsieur le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine ce compte administratif et en débat, cependant, il doit se retirer au moment du vote.

Le Président élu propose alors à l'Assemblée Délibérante d'adopter le compte administratif de la commune et de ces budgets annexes de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Décision : adopté à l'unanimité.

Budget principal

M. Serge Bianor met au vote le compte administratif 2016 du budget principal qui fait apparaître un résultat excédentaire de 1 517 528€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 253 658 € (dont 3 638 438€ consacrés à la masse salariale). Quant aux recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 7 771 645€. Les dépenses d'investissement représentent un total de 3 268 525 €.

Budget eau 2016 de Jaunay-Clan. En raison de la baisse du volume vendu, le budget de fonctionnement de l'eau présente un déficit de 8 514€. Le budget d'investissement quant à lui présente un excédent de 45 586€.

Budget assainissement 2016 de Jaunay-Clan : Le budget de fonctionnement de l'assainissement fait apparaître un excédent de gestion de 31 110€, quant à l'investissement ce dernier s'élève à 1 454 573€ de dépenses pour des recettes d'un montant de 1 396 299€.

Budget assainissement 2016 de Marigny-Brizay : Le budget de fonctionnement présente un excédent de 59 885€ et celui d'investissement de 97 200€.

Budget vie économique : Ce budget présente un déficit de 136 519€ en fonctionnement qui est compensé en investissement par la vente de parcelles.

Budget opérations immobilières : le budget des OPI est excédentaire en fonctionnement de 299 585€. La section d'investissement présente un déficit de 26 232€.

Budget transport : le budget de fonctionnement est excédentaire de 8988€ et le budget d'investissement déficitaire de 1507€.

III/C – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (Eau – Assainissement – Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs – Eco-quartier Fonds Gautiers et Transport) (M. JOLIVET)

L'Assemblée Délibérante est informée que l'exécution des dépenses et recettes relatives au budget de la commune et des budgets annexes pour l'exercice 2016, a été réalisée par la Trésorière en poste à SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX, et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

Il est précisé que la Trésorière a transmis à la Commune ses comptes de gestion relatifs au budget principal et aux budgets annexes, dans les délais impartis pour ce faire.

Aussi, considérant qu'il y a identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget principal de la Commune et des budgets annexes et des comptes de gestion de la Trésorière, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les comptes de gestion.

Décision : adopté à l'unanimité.

III/D – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (Eau – Assainissement – Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs – Eco-quartier Fonds Gautiers et Transport)

Après avoir débattu des comptes administratifs du budget principal de la Commune et des ces budgets annexes pour 2016, il est suggéré à l'Assemblée Délibérante d'affecter le résultat de fonctionnement de chaque budget dudit exercice.

Annexe 3

III/E – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (Eau – Assainissement – Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs – Eco-quartier Fonds Gautiers et Transport) POUR L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal ayant été entendu le 09 mars 2017, au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de l'article L 2312-1 2ème alinéa du CGCT, il est proposé d'adopter le budget principal de la Commune et les budgets annexes Eau, Assainissement, Opérations immobilières, Vie économique, ZAC des Grands Champs, Eco-quartier Fonds Gautiers et Transport, de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

Il est précisé que le budget de l'exercice 2017 a été établi et sera voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement ».
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Décision : adopté à l'unanimité (hors eau et assainissement)

Budget principal : Le budget s'équilibre en fonctionnement à 7 387 573€ dont 51% consacrés à la masse salariale. Quant au budget d'investissement il s'élève à 3 571 820€.

Budget eau et assainissement : L'ensemble des membres s'est abstenu sur le budget prévisionnel 2017 n'étant plus compétent sur cette gestion et ne pouvant voter les tarifs.

Budget vie économique : Le budget de fonctionnement s'élève à 431 948 équilibré grâce à la vente de terrain sur Chalembert 2. Le budget d'investissement s'équilibre à 342 712€.

Budget opérations immobilières : En fonctionnement le budget s'équilibre à 668 256€ grâce aux loyers et fermages. Le budget d'investissement s'élève à 288 511€.

Budget Quartier des Grands Champs : Le budget prévisionnel fait apparaître un excédent de 148 150€ grâce à la vente de différents lots.

Budget Transport : La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 19 470€. En investissement, le budget s'élève à 17 839€.

III / F – VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2016

Pour faire suite au débat sur les orientations budgétaires, ayant eu lieu le 09 mars 2017 en séance du Conseil Municipal, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de fixer les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, comme ci-après

	Taux harmonisé (Moyenne pondérée des deux anciennes communes)	Lissage	Fraction départementale transférée à Grand Poitiers	Taux communal cible
Taxe d'Habitation	20.08%	12 ans	7.67%	12.42%
Foncier bâti	15.25%	-	-	15.25%
Foncier non bâti	47.44%	-	7.67%	29.34%

**Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties sera diminué dans les mêmes proportions que la variation du taux de la taxe d'habitation en vertu de la règle de lien entre ces deux taux.*

Décision : adopté à l'unanimité.

III/G – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES VIE ECONOMIQUE ET ZAC DES GRANDS CHAMPS

Conformément à l'article L 2241-1-alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter le bilan des acquisitions et cessions immobilières du budget principal et des budgets annexes Vie économique et ZAC des Grands Champs pour 2016.

Annexe 4

Décision : adopté à l'unanimité.

V – CULTURE/ANIMATIONS

V-A : TARIF DES EMPLACEMENTS DU MARCHE DES SAVEURS

Pour l'organisation du marché des saveurs, il est proposé de fixer le tarif de location pour les stands des producteurs à 2€ le ml.

Afin de garantir la venue des producteurs ayant réservé un emplacement, il est proposé de mettre en place une caution de 100€ qui leur sera restituée à la fin du marché, si leur engagement est tenu.

Décision : adopté à l'unanimité.

V-B : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MARCHE DES SAVEURS AUPRES DE L'EUROPE.

La ville de Jaunay-Marigny organise le jeudi 31 août prochain, un marché rassemblant uniquement des producteurs locaux de produits bio. Cet événement est le seul marché bio de la Vienne et reçoit le soutien de Vienne Agro Bio pour fédérer les producteurs.

La manifestation, organisée pour la première fois, le 25 août 2016, a connu un réel succès rassemblant plus de 450 personnes. Elle s'adresse à un public familial et local mais également aux touristes de passage sur notre territoire.

Elle vise à sensibiliser la population au développement durable et à promouvoir les productions agricoles bios.

Ce marché participe à l'animation estivale de la commune et inclut une démonstration/dégustation, mais également un concours autour de la production d'un légume.

Le coût prévisionnel de la manifestation s'élève à 3540,30€ HT. En conséquence, pour la financer, il est proposé de répondre à l'appel à projet du LEADER du GAL NORD VIENNE sur les opérations innovantes de promotion des productions agricoles locales et des savoir-faire gastronomiques à hauteur de 40% soit 1416,12 €

BUDGET PREVISIONNEL

Marchés des Saveurs Bio

Jeudi 31 août 2017 - Jaunay-Marigny

	Quantité	Dépenses		Recettes
		Prix Unitaire H.T.	Montant H.T.	
Marché de producteurs				
Producteurs (2€ le ml/stand de 4m environ)	25 stands			200,00 €
Charbons de bois (au litre ou kg)	500	0,25000 €	125,00 €	
Animations				
Spectacle déambulatoire	1	1 700,00 €	1 700,00 €	
SACEM (<i>estimation</i>)	1	400,00 €	400,00 €	
Atelier cuisine				
Matières premières pour le cuisinier*	estimation	500,00 €	500,00 €	
Verrines biodégradables	200	0,2982 €	59,64 €	
Mises en bouches biodégradables	200	0,1015 €	20,30 €	
Petites cuillères dégustation biodégradables	400	0,03090 €	12,36 €	
Concours de courgettes				
Paniers garnis pour le concours*	6	42,00 €	252,00 €	
Restauration des bénévoles, techniciens, a	25	15,00 €	375,00 €	
Communication				
Impression de tracts	3000	0,09 €	256,00 €	
Campagne sur les réseaux sociaux	2	20,00 €	40,00 €	
Estimatif dépenses			3 740,30 €	
Estimatif recettes				200,00 €
TOTAL			3 540,30 €	
Financement commune de Jaunay-Marigny				1 239,11 €
Subvention FEADER				1 416,12 €
Subvention Conseil Départemental				885,08 €
ESTIMATIF TOTAL			3 540,30 €	3 540,30 €

* achats auprès des producteurs présents sur le marché

Décision : adopté à l'unanimité.

V-C : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MARCHÉ DES SAVEURS AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

La ville de Jaunay-Marigny organise le jeudi 31 août prochain, un marché rassemblant uniquement des producteurs locaux de produits bio. Cet événement est le seul marché bio de la Vienne et reçoit le soutien de Vienne Agro Bio pour fédérer les producteurs.

La manifestation, organisée pour la première fois, le 25 août 2016, a connu un réel succès rassemblant plus de 450 personnes. Elle s'adresse à un public familial et local mais également aux touristes de passage sur notre territoire.

PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2017

<u>Associations</u>	<u>Décisions de la commission</u>
ASSCV	- €
COMPAGNIE DES ARCHERS DE LA VALLEE DU CLAIN	600,00 €
CAVALEURS	270,00 €
CLUB NAUTIQUE	2 200,00 €
C.O.C.F	970,00 €
CYCLO CLUB	270,00 €
ET VIE DANSE TWIRLING	934,00 €
G.J.F.V.	220,00 €
GYM BIEN ÊTRE	200,00 €
GYMN VOLONTAIRE	926,00 €
JUDO CLUB	1 990,00 €
KARATE CLUB	500,00 €
PECHE du plan d'eau de Clan	430,00 €
PETANQUE	250,00 €
RABATS L'AIGUAIL	250,00 €
TENNIS CLUB	5 034,00 €
TENNIS DE TABLE	1 984,00 €
U.S.J.C. (FOOT)	4 000,00 €
ValVert HAND BALL	6 000,00 €
ARTS ET MECENATS	220,00 €
ARTISHOW	270,00 €
ATELIER D'ARTS PLASTIQUES	500,00 €
CREATIV'ID	300,00 €
CYCLEUM	270,00 €
DES COURS AUX JARDINS	500,00 €
ECOLE DE MUSIQUE Du VVC	4 200,00 €
FERROVIAIRE MODELISME	270,00 €
FUTURODANSES	270,00 €
GELNACUM	270,00 €
J.M.F.	270,00 €
LADY DOIGTS	220,00 €
L'INTENTION ET LE GESTE	- €
MAGIC DANCE	1 830,00 €
MINI-MARINE	- €
RADIOAMATEURS	270,00 €
R.E.C DANSE	1 382,00 €
TRAIN'BOTS	- €
Why'Note (ancien PictaVoix)	270,00 €
APE de Chincé	220,00 €
APE LA MENINGERIE / JACQUES PREVERT	270,00 €
APE PARIGNY	220,00 €
APE PAUL ELUARD	270,00 €
APE RENE CASSIN	270,00 €
APE SACRE COEUR	220,00 €
S.Sportive St Exupéry	220,00 €
BEAUVALLEE	220,00 €
LOUNEUIL	250,00 €
PATTE D'OIE	220,00 €
PARIGNY VIT L'ÂGE	220,00 €
ACCA	220,00 €
COMITE DES FETES	- €
COMITÉ DE JUMELAGE	7 000,00 €
CLUB DE L'ÂGE D'OR	270,00 €
COF (Foire aux vins)	8 500,00 €
Amicale des Sapeurs pompiers	- €
F.N.A.C.A	320,00 €
Souvenir Français	320,00 €
U.F.V.G.A.C	320,00 €
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	320,00 €
ECLAT	- €
G.C.I.A.	1 800,00 €
JAUNAY-CLAN ACCUEIL	- €
RÉACTIONS T.G.V.	- €
SECOURS CATHOLIQUE	- €
TOTAL	60 010,00 €

Subventions Marigny-Brizay

ASSOCIATIONS	Montant pour 2014	Montant pour 2015	Montant pour 2016	Montant demandé pour 2017	Montant pour 2017	
ACCA	100 €	300 €	500 €	500 €	300 €	
ACM	2 500 €	750 €	800 €	800 €	800 €	
Union sportive USMB	2 100 €	2 300 €	2 300 €	2 500 €	2 300 €	
GIM	300 €	400 €	500 €	600 €	600 €	
Les Runners des Vignes	300 €	300 €	300 €	500 €	300 €	
Tennis Igny-Marin	200 €	200 €	0 €	0 €	0 €	Pas de dossier
Plus léger que l'air		300 €	300 €	300 €	300 €	
APE	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
Comité des Fêtes	1 900 €	2 000 €	2050 € Fonctmt 450 € Exc.	2 200 €	2 200 €	
Petit Théâtre	150 €	150 €	350 €	350 €	350 €	
Bien vivre en Haut Poitou			300 €	0 €	0 €	Pas de dossier
Confrérie Tire-Douzils	100 €	100 €	100 €	200 €	100 €	
Coopérative scolaire école	150 € + 550 € Exc.	300 €	550 €	350 €	350 €	
ADMR	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	
Médiathèque		150 € Exc.	200 € Exc.	0 €	0 €	Pas de dossier
Eclat	120 €	150 €	150 €	150 €	150 €	
Donneurs de sang	100 €	100 €				Pas de dossier
Chœur d'hommes		400 € Exc.				Pas de dossier
Les amis de la Pallu	200 € + 500 € Exc.	200 €	200 €			Pas de dossier

SPA		120 €	130 €			Pas de dossier
Cté vigilance TGV		100 €	100 €		?	
Conciliateur	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €	
Total	11 800 €	10 850 €	11 810 €	10 980 €	10 280 €	

BUDGET COMMUNE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016		
A	Résultat de l'exercice <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 517 387.61 €
B	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 002 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 1 073 146.38 €
C	RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser) <i>Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)</i>	1 590 533.99 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016		
D	Solde d'exécution 2016 <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 176 074.17 €
E	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 001 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 122 708.94 €
F	Solde des restes à réaliser 2016 Besoin de financement Excédent de financement	- + 87 850.45 €
G	BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F	+ 34 485.22 €
C	AFFECTATION = H + I	1 590 533.99 €
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	73 605.44 €
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	1 516 928.55 €
J	DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002	0.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT (JAUNAY-MARIGNY)
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016		
A	Résultat de l'exercice <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 6 804.59 €
B	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 002 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 97 780.35 €
C	RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser) <i>Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)</i>	90 975.76 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016		
D	Solde d'exécution 2016 <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 408 423.75 €
E	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 001 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 352 455.65 €
F	Solde des restes à réaliser 2016 Besoin de financement Excédent de financement	+ 17 301.08 €
G	BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F	+ 73 269.18 €
C AFFECTATION = H + I		90 975.76 €
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	31 110.33 €
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	59 865.43 €
J	DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002	0.00 €

BUDGET EAU
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016		
A	Résultat de l'exercice <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 47 009.71 €
B	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 002 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 38 496.20 €
C	RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser) Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)	-8 513.51 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016		
D	Solde d'exécution 2016 <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 237 572.52 €
E	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 001 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 298 914.13 €
F	Solde des restes à réaliser 2016 Besoin de financement Excédent de financement	+ 106 926.94 €
G	BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F	+ 45 585.33 €
C	AFFECTATION = H + I	0.00 €
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	
J	DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002	8 513.51 €

BUDGET OPERATIONS IMMOBILIERES
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016		
A	Résultat de l'exercice <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 159 995.66 €
B	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 002 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 139 568.32 €
C	RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser) <i>Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)</i>	+ 299 563.98 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016		
D	Solde d'exécution 2016 <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 325.77 €
E	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 001 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 20 446.20 €
F	Solde des restes à réaliser 2016 Besoin de financement Excédent de financement	- 6 111.81 € +
G	BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F	-26 232.24 €
C	AFFECTATION = H + I	299 563.98 €
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	26 232.24 €
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	273 331.74 €
J	DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002	0.00 €

BUDGET VIE ECONOMIQUE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016		
A	Résultat de l'exercice <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 55 068.70 €
B	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 002 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 81 450.03 €
C	RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser) <i>Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)</i>	-136 518.73 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016		
D	Solde d'exécution 2016 <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 51 798.79 €
E	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 001 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 96 755.18 €
F	Solde des restes à réaliser 2016 Besoin de financement Excédent de financement	- 59 328.00 € +
G	BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F	+ 89 225.97 €
C	AFFECTATION = H + I	0.00 €
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	
J	DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002	136 518.73 €

BUDGET ZAC DES GRANDS CHAMPS
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016		
A	Résultat de l'exercice <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 1 093 723.59 €
B	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 002 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 476 748.64 €
C	RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser) Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)	-616 974.95 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016		
D	Solde d'exécution 2016 <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 414 347.33 €
E	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 001 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 4 097 422.69 €
F	Solde des restes à réaliser 2016 Besoin de financement Excédent de financement	+
G	BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F	-3 683 075.36 €
C	AFFECTATION = H + I	0.00 €
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	
J	DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002	616 974.95 €

BUDGET ECO QUARTIER
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016		
A	Résultat de l'exercice <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 59.54 €
B	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 002 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 209 421.76 €
C	RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser) Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)	+ 209 362.22 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016		
D	Solde d'exécution 2016 <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 55 100.43 €
E	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 001 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 227 038.27 €
F	Solde des restes à réaliser 2016 Besoin de financement Excédent de financement	+
G	BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F	- 171 937.84 €
C AFFECTATION = H + I		
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	209 362.22 €
J	DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002	

BUDGET TRANSPORT
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016		
A	Résultat de l'exercice <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 3 281.70 €
B	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 002 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 12 270.89 €
C	RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser) Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)	+ 8 989.19 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016		
D	Solde d'exécution 2016 <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 15 057.37 €
E	Résultats antérieurs reportés : <i>Ligne 001 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 16 564.00 €
F	Solde des restes à réaliser 2016 Besoin de financement Excédent de financement	+
G	BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F	- 1 506.63 €
C	AFFECTATION = H + I	8 989.19 €
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	1 506.63 €
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	7 482.56 €
J	DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002	

I - ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES DE L'EXERCICE 2016

DESIGNATION DU BIEN (terrain, immeuble...)	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALES	SURFACES	DATE DE L'ACTE	DATE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	DUREE D'AMORTISSEMENT	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	IDENTITE DU CEDANT	MONTANT	AFFECTATION
NEANT										

II - ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES DE L'EXERCICE 2016

DESIGNATION DU BIEN (terrain, immeuble...)	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALES	NOM DES PRECEDENTS PROPRIETAIRES	DATE DE L'ACTE	DATE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	AMORTISSEMENT	IDENTITE DU CEDANT	IDENTITE DU CESSIONNAIRE	PRIX DE CESSION	+ OU - VALUE
Terrain	Chemin des Abordages	BO122	Commune de Jaunay-Clan	18/11/2016	11/03/2016	NON	Commune de Jaunay-Clan	M & Mme PLIZGA	9 208.00 €	+145.8
Terrain	Zac des Grands Champs	BY239	Divers	04/07/2016	24/03/2016	NON	Commune de Jaunay-Clan budget "ZAC"	M & Mme BOURSE	64 895.00 €	Terrains d'origine non gérés dans l'inventaire
Terrain	La Viaube	CA163 - CA165 & CA170	Divers	25/01/2015	05/06/2014	NON	Commune de Jaunay-Clan Budget "Vie économique"	Communauté de Communes du Val Vert du Clain	42 950.00 €	+9899.32
Terrain	La Viaube	CA160			11/12/2015	NON	Commune de Jaunay-Clan Budget "Vie économique"	M AUDINET & Mme NOUVEAU	43 310.00 €	+32812.86